

---

### Jacques Trudel

Professeur d'économie  
Cégep André-Laurendeau

Après de nombreuses tergiversations, la révision de la concentration en sciences humaines s'est retrouvée en suspension à l'automne 1986 jusqu'aux décisions ministérielles d'avril 1987. Elle émerge de cette hibernation légèrement transformée.

D'abord, les fameuses dimensions (individu, société, monde), qui auraient servi de règle obligatoire au choix de l'étudiant, se retrouvent plus nébuleusement dans l'inspiration rédactionnelle des cours ministériels.

De plus, il est maintenant assuré que l'élève « devra obtenir deux unités en méthodologie des sciences humaines et deux unités en méthodes quantitatives ». Avec ces ajouts, la concentration sciences humaines devient donc plus lourde en termes d'unités (28). Ces additions corrigent un défaut qui avait, selon le document ministériel, « contribué à une certaine dévaluation de cette formation »<sup>1</sup>.

L'ordre pédagogique est assuré par l'évitement de la sur-spécialisation (maximum de quatre cours dans une même discipline) et l'évitement de l'éparpillement (fréquentation d'un **maximum** de six disciplines).

Ces nouvelles règles nécessitent-elles tout ce remue-ménage ? Méritent-elles le titre de révision profonde ? S'agit-il d'une opération de simplification et de

# La révision en sciences humaines : face-lift, maquillage second début ou révision véritable ?

dépoussiérage des cahiers de l'enseignement collégial ?

La réponse à cela est unique. La révision est sérieuse, très sérieuse et peut le devenir encore plus. Elle engagera nettement toutes nos pratiques pédagogiques. En effet, elle s'accompagne et devra s'accompagner de cours non seulement reformulés, mais rebâtis selon des exigences plus actuelles pour chacune des disciplines de sciences humaines.

Sans verser dans la standardisation anonyme et l'uniformité invraisemblable, les élèves de sciences humaines recevront une formation comparable. Cette formation comparable donne tout son sens au concept de **programme** de sciences humaines. Cette application de programmes constitue peut-être le changement révolutionnaire de cette révision.

De plus, la révision doit aussi être considérée avec respect puisque, enfin, on a dégagé les ressources pour y arriver et que jamais les coordinations provinciales ne se sont tant ardemment appliquées ; ces coordinations devront continuer à s'activer la plume puisque les échéances sont fermes et hâtives.

Face-lift, maquillage ou révision véritable ? Les trois réponses sont bonnes. En effet, la perception de la réforme est presque aussi importante que la réforme elle-même ; si cette réforme se retrouve perçue comme une stricte volonté de standardisation-évaluation, elle sera alors vouée à l'échec par appréhension. La D.G.E.C. et les autres instances ont donc tout avantage à diffuser le plus largement possible les objectifs et le pro-

cessus en cours. Les avantages de la transparence tiendront au fait que chacun pourra se sentir impliqué.

Il est aussi clair que, peu importe que cela soit justifié ou non, les sciences humaines ont mauvaise réputation. Elles sont souvent considérées comme le dernier recours des étudiants<sup>2</sup> ; comme une espèce de « parking » pour les faibles en maths. La rigueur appliquée dans l'étude et l'enseignement des sciences humaines est méconnue.

Si la révision ne servait qu'à faire connaître cette rigueur, ce serait déjà là toute une victoire. ❏

---

### NOTES

1. Étrange : on passe par le quantitatif pour revaloriser les sciences humaines !
2. Voir à ce sujet : LACOUR BROSSARD, L., « Les étudiants en sciences humaines », dans *Recherches sociographiques (Les cégeps vingt ans après)*, Vol. XXVIII, n° 3, 1986 (NDLR).